

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 1^{er} mai 2024

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 1^{er} jour du mois de mai 2024 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé
Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Alex Chabot
Madame Brigitte Claveau
Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2405-045

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 3 avril 2024;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2023-2024;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Redistribution des redevances sur les carrières et sablière pour 2023;
 - 5.3 Affectation de la réserve sur les redevances des carrières et sablières;
 - 5.4 Cylindre hydraulique (colonnes Sterling);
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 6.1 Réparation pompe portative;
 - 6.2 Entente de gestion des appels 9-1-1 et répartition incendie;
 - 6.3 Schéma de couverture de risques;
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 11.- Varia a)
- 12.- Levée de la séance.

RÉS. : 2405-046

PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2024

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2024 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2405-047

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 1 mai 2024, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	21 003,79 \$
▪ Sécurité publique	1 451,51 \$
▪ Transports	38 636,66 \$
▪ Hygiène du milieu	7 901,95 \$
▪ Urbanisme	282,64 \$
▪ Immobilisation	360,00 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 1 mai 2024 :

▪ Loisirs et culture 9 939,19 \$

AFFECTATION DE LA RÉSERVE SUR LES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Attendu que la Municipalité a des fonds réservés sur les redevances des carrières et sablières;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'affecter un montant de 30 000\$ à la dépense de la voirie de la municipalité pour l'année financière 2024.

CYLINDRE HYDRAULIQUE (COLONNES STERLING)

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission d'Unidraulik au montant de 10 406,84\$ plus taxes pour la réparation des 4 cylindres hydraulique des colonnes Sterling

Que le financement net de cette réparation 10 925,88\$, soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

RÉPARATION POMPE PORTATIVE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission des entreprises François Michel inc. au montant de 3 480,00\$ plus taxes et les frais de transport pour la réparation de la pompe portative incendie

ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1 ET RÉPARTITION INCENDIE

ATTENDU QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

RÉS. : 2405-053

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

ATTENDU QU'À l'article 8 de la loi sur la sécurité incendie, chapitre S-3.4, les municipalités régionales de comté, doivent, en collaboration avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE pour tout le territoire de la MRC de Bellechasse, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre doivent être élaborés;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ont fourni les informations nécessaires à l'élaboration du schéma et qu'elles en assument l'exactitude;

ATTENDU QUE le conseiller en sécurité incendie de la MRC a rédigé le projet de schéma;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été soumis à la municipalité pour validation et émission de commentaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des corrections demandées ont été effectuées;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a été tenue le 24 avril 2024 et ce, conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse adopte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^{ème} génération de la MRC de Bellechasse ainsi que son plan de mise en œuvre;

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 1^{er} mai 2024.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2405-054

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h40.

Martin J. Côté, maire

Patrick Côté, directeur général